

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022
Convocation du mardi 22 novembre 2022

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

E X T R A I T

du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Adjoints au Maire ;
Mme Josette DE MARVAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Alain FOURNIER, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Julien BOUCHET représenté par M. Sébastien RENAULT
Mme Danielle RIPERT représentée par M. Patrice PINARD
M. Hicham DAD représenté par Mme Alice NORET
Mme Alice LE MOAL représentée par Mme Véronique CABASSET
M. Maxence DUCROQUET représenté par M. Cédric ANÉ
Mme Marie-Ange BADIN représentée par M. Stéphane COCHEPAIN
M. Michaël ALBOU représenté par Mme Marie-Astrid ALBERT
M. Ludovic PLANTÉ représenté par M. Michel LEJEUNE-MENGWANG
Mme Capucine CANDELLE représentée par Mme Marine DEFAUX

Etaient absents :

M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE
Mme Patricia BEHAL
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A. de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois.

092-219200243-20221129-1905-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Luc MERCIER

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 30 novembre 2022

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A. de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois.

092-219200243-20221129-1905-DE
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

République Française

—————
Ville de Clichy-la-Garenne
Séance du conseil municipal du 29 novembre 2022

—————
Délibération n° 2022/S04/04
—————

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2023 et débat d'orientations budgétaires

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), portant obligation, pour les communes de plus de 3 500 habitants, de présenter en conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires et de procéder à un débat acté par une délibération spécifique soumise à un vote ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – PREND ACTE de la tenue d'un débat à la suite de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2023.

Prend acte

Dès lors qu'elle est rendue exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le T.A. de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois.

092-219200243-20221129-1905-DE Date de télétransmission : 30/11/2022 Date de réception préfecture : 30/11/2022
